



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Communautarisme dans les établissements scolaires

Question au Gouvernement n° 3505

#### Texte de la question

#### COMMUNAUTARISME DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Éric Diard.

**M. Éric Diard.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous êtes un fervent défenseur des valeurs de la République et je me dois de vous donner, en tant que député, certaines informations. Je reste à votre disposition sur ce sujet.

Vendredi, vous avez déclaré qu'il y a eu 400 signalements environ de violations lors de l'hommage à Samuel Paty. Je pense que ce chiffre ne correspond pas à la réalité et peut-être êtes-vous de cet avis. Au lendemain de ce tragique assassinat, un quotidien a titré : « des profs brisent l'omerta ». Je peux vous dire qu'il y a des établissements qui n'ont pas rendu cet hommage pour ne pas provoquer de troubles internes.

**M. Pierre Cordier.** Eh oui, ça existe !

**M. Éric Diard.** Je peux également vous parler d'un lycée professionnel où les personnes de sexe masculin ne déjeunent qu'entre elles et ne serrent plus la main aux personnes du sexe opposé – et cela a commencé bien avant la période du covid. Le plus grave, c'est qu'il ne s'agit pas d'élèves, mais d'enseignants.

Malheureusement, les atteintes à la laïcité, le communautarisme ont gangrené certaines écoles, certains collèges, certains lycées. Aussi, monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre dans la loi sur le séparatisme pour les éradiquer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Maxime Minot.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Le sujet que vous abordez, monsieur le député, est essentiel. Nous avons des principes d'action dont vous pourrez vérifier qu'ils sont suivis pour le passé, le présent et le futur. Ce sont d'abord des normes claires, fixées par le Conseil des sages de la laïcité, et certaines des choses que vous avez citées sont en contravention avec ces normes claires. Tout fait signalé, et vous avez tout à fait le droit de m'en signaler, aura bien entendu des suites.

Les équipes « valeurs de la République » interviennent encore en ce moment même, par exemple à la suite des 400 violations dont j'ai parlé. Si vous en connaissez d'autres, signalez-les, le signalement est encore ouvert. J'ai été très clair : la minute de silence doit avoir lieu partout, sans exception, et chaque violation doit être signalée. J'ai la liste des violations. Si ce que vous avez vu doit l'être, nous l'ajouterons, et nous réagirons. Je ne dis pas

qu'il n'y a pas de problèmes ; il y en a. Mais nous sommes très clairs sur les règles et sur le fait que force doit rester à la République et au droit.

Je vous invite à nous signaler les cas qui nous auraient éventuellement échappés – c'est possible, je ne dis pas le contraire – mais en tout état de cause nous avons déployé les équipes « valeurs de la République » chaque fois que nous avons reçu un signalement. Nous avons agi. Bien sûr, les faits que vous avez signalés ne sont pas acceptables, dès lors qu'ils sont avérés.

Je tiens à vous dire, car ce sont des choses que nous ne disons pas forcément tous les jours et publiquement, que nous avons procédé par exemple à des radiations de personnels radicalisés, et que j'y ai veillé personnellement. Chacun doit respecter les règles de la fonction publique dans l'exercice de son métier.

S'agissant des élèves, un travail éducatif est conduit, un travail aussi de discussion avec les familles. C'est exactement ce que nous sommes en train de voir en ce moment, à la suite des incidents qui ont pu avoir lieu.

Notre détermination est totale. Notre ouverture est totale aussi si vous considérez que des choses n'ont pas été signalées. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

**M. le président.** La parole est à M. Éric Diard.

**M. Éric Diard.** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Il est important que, dans la loi sur le séparatisme, des mesures fortes soient prises. Il y va de la survie de l'école de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Diard](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3505

**Rubrique :** Laïcité

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 novembre 2020](#)